

Santé mentale au travail: lignes directrices de l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé a publié un résumé d'orientation de ses lignes directrices en matière de santé mentale au travail. Ce document émet notamment douze recommandations.



« Grâce à ces nouvelles recommandations de l'OMS, les lignes directrices devraient faciliter les actions menées au niveau national et sur le lieu de travail en matière d'élaboration de politiques, de planification et de prestation de services dans les domaines de la santé mentale et de la santé au travail. Ces lignes directrices visent à améliorer la mise en œuvre d'interventions fondées sur des bases factuelles en faveur de la santé mentale au travail. » C'est en ces termes, entre autres, que l'Organisation mondiale de la santé définit ses Lignes directrices de l'OMS sur la santé mentale au travail, récemment publiées.

Les douze recommandations contenues dans le résumé d'orientation concernent les interventions organisationnelles, la formation du personnel d'encadrement, la formation des travailleurs et travailleuses, les interventions individuelles, le retour au travail après une absence associée à des problèmes de santé mentale et, enfin, l'obtention d'un emploi à l'intention des personnes souffrant de problèmes de santé mentale.

Dans son introduction, l'OMS indique en outre qu'il est estimé que 15% des adultes en âge de travailler souffrent d'un trouble mental.

[Voir le résumé d'orientation](#)